

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 DECEMBRE 2020  
n° 06/2020**

L'an deux mil vingt, le deux du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LAMBERT, maire.

Présents : Ludovic LAMBERT, Marie-Claire PELLETIER, Georges CHAMPLONG, Xavier MANEVY, Audrey ROMANET, Alexandre ODRU, Dominique Salles, Hélène SABOT, Stéphane GIRARD, Serge MLYNARCZYK.

Excusée : Pauline GAYET

Procuration : Pauline GAYET à Marie-Claire PELLETIER

Secrétaire de l'assemblée : Marie-Claire PELLETIER

**Délibération n° 06/2020/01**

**Objet: Terrain M. Chappelet**

M. Chappelet Jean-Louis, propriétaire d'un terrain de 3882 m<sup>2</sup> dans la zone des Bons Prés a informé la commune de son intention de vendre cette parcelle viabilisée, référencée au cadastre sous le n° AA 128.

M. le Maire relate au Conseil Municipal les échanges avec M. Chappelet concernant la surface à vendre et le tarif demandé.

Il rappelle la nécessité d'acquérir du foncier dans la zone pour des besoins divers et notamment la construction d'un local communal.

Après cet exposé, M. le Maire invite les conseillers à se positionner sur cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir une partie de la parcelle de M. Chappelet pour une surface proche de 3382m<sup>2</sup> au prix de 179 000 €
- Donne pouvoir à M. le Maire de signer tout document visant à finaliser cette affaire.

**Délibération n° 06/2020/02**

**Objet : Location de l'appartement communal**

Suite au départ des locataires en fin d'année 2020, l'appartement communal situé au-dessus de la mairie sera libre de location en début d'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le loyer à 650 € chauffage compris
- donne pouvoir à M. le maire pour signer tout document relatif à la nouvelle location.

### Délibération n° 06/2020/03

#### **Objet : réfection des peintures intérieures de la mairie**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de rafraichir les peintures intérieures des bureaux de la mairie.

Après avoir pris connaissance des deux devis proposés : « Les Peintres du Gelon » et « SEB PEINTURE » et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de SEB PEINTURE pour le hall d'entrée, le bureau de la secrétaire de mairie et le bureau du maire pour un montant de 2209.08 € HT soit 2650.90 € TTC.

### Délibération n° 06/2020/04

#### **Objet : réfection des sols de la mairie**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de rénover les sols de la mairie.

Après avoir pris connaissance des deux devis proposés : « Les Peintres du Gelon » et « SEB PEINTURE » et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de SEB PEINTURE pour un montant de 3 973.42 € soit 4768,11 € TTC.

### Délibération n° 06/2020/05

#### **Objet : Virement de crédits au budget 2020**

Afin de prévoir deux régularisations foncières consécutives au bornage de terrain de M. Santin-Janin Kevin et Mestrallet Richard, il convient de prévoir les crédits suffisants au budget 2020 en procédant aux virements de crédits comme suit :

Section investissement dépenses Article 231-145 - 5000 €

Section investissement dépenses Article 2111-192 + 5000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : donne son accord pour les virements de crédits ci-dessus.

### Délibération n° 06/2020/06

#### **Objet : IME**

Dans un projet de découverte professionnelle au service d'une collectivité et dans une démarche inclusive, l'IME (Institut Médico Educatif) Saint Réal situé à Saint Jean de la Porte propose de mettre gratuitement à disposition de la commune, une équipe de 8 jeunes, encadrée et sous la responsabilité de 2 éducateurs, pour réaliser des petits travaux d'espace vert. La mise en place de ce projet éducatif est prévue courant février 2021 les lundis pour une période restant à définir. Une convention sera établie entre la commune et l'IME pour fixer les modalités d'interventions des jeunes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide ce projet et propose dans un premier temps le garnissage de deux grosses jardinières rue des Orchidées.
- choisit comme référents communaux Marie-Claire Pelletier et Georges Champlong
- donne pouvoir à M. le maire pour signer la convention avec l'IME Saint Réal

### **Objet : Dos d'âne vers le stade**

Plusieurs automobilistes ont signalé que leur véhicule racle le dos d'âne installé à proximité du stade malgré une vitesse très réduite. L'entreprise Eiffage qui a réalisé les travaux a établi un devis pour la reprise de ce dos d'âne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de l'entreprise Eiffage d'un montant de 1140 € TTC.
- demande qu'une réception de travaux soit réalisée

### **Objet: EPFL**

M. le Maire présente aux conseillers municipaux, l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL) dont le rôle est d'apporter aux collectivités une expertise sur la valeur vénale et les procédures foncières. Cet établissement gère les acquisitions foncières à la place des collectivités et leur rétrocède les terrains dans un délai déterminé à l'avance dans un contrat entre les deux parties. En l'espèce, la Commune pourrait confier l'acquisition de la parcelle de M. Chappelet à L'EPFL, en fixant la durée de portage à 2 ou 3 années pour laisser le temps à la Commune de préparer le projet de construction et de solliciter des aides financières. Ainsi, la Commune pourrait constituer une réserve foncière sans mobiliser des fonds trop en amont du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour consulter l'EPFL et connaître précisément les modalités de portage et le coût de cette prestation. La question du financement du terrain de M. Chappelet sera tranchée ultérieurement, en parfaite connaissance de ces éléments.

### **Objet : Travaux d'isolation du bâtiment de la mairie**

Serge Mlynarczyk relate dans les grandes lignes le Plan France Relance pour la rénovation énergétique, exposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes lors d'une visioconférence.

Le plan prévoit des dispositifs pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le fonctionnement se fera par appel à projets. Les collectivités doivent travailler sur un projet d'ensemble cohérent avec un objectif global.

Plusieurs objectifs sont recherchés :

- Une réalisation rapide des projets pour avoir un impact sur la relance (cela implique d'identifier sans attendre le ou les projets). Les travaux doivent être achevés dans un délai de 2 ans et demi.
- Un impact énergétique et environnemental, les projets présentant les meilleurs gains de performance seront retenus (au moins 30%).
- Les entreprises locales doivent être mobilisées

L'agence de la transition écologique = ADEME apporte une solution financière et son expertise aux collectivités pour ces projets

Le bâtiment qui accueille la mairie, la garderie et l'appartement communal date de 1963. Aucune isolation n'a été prévue à cette époque. Dans le cadre du plan de relance évoqué ci-dessus, pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité, pour préparer, sans tarder, un projet d'ensemble pour l'isolation des murs et de la toiture du bâtiment de la mairie (Serge, Marie-Claire et Xavier assurent le suivi de ce dossier).

## **Objet : Eclairage Public**

Dans le respect de l'environnement et la maîtrise de la consommation d'énergie, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation d'une étude pour la rénovation de l'éclairage public en LED basse consommation. Il conviendra de prendre l'attache d'un professionnel pour la réalisation d'une étude qui sera présentée lors d'une prochaine séance.

*(A ce sujet, Stéphane Girard relaye une demande d'un habitant de Montalbout qui souhaite une diminution de l'intensité lumineuse du lampadaire devant chez lui).*

## **Objet : Installation de caméras**

Le Conseil Municipal, à la majorité, 10 voix pour et une voix contre, donne un accord de principe pour la mise sous vidéo protection de la commune. Un rendez-vous est prévu le 3 décembre 2020 avec la gendarmerie pour évoquer les préconisations techniques. Il conviendra d'établir un cahier des charges pour solliciter des devis afin de déterminer le prestataire pour l'équipement de la commune.

Les emplacements retenus par le Conseil Municipal pour la mise en place de caméras sont les suivants :

- 2 caméras Pont de Pierre
- 1 caméra Maison de Quartier
- 1 caméra Aire de jeux (vers château)
- 1 caméra Réservoir d'eau vers cimetière
- 1 caméra Champ Boriaz
- 1 caméra Prés Terrets

## **Objet : Aménagement chicane**

Il est convenu de réunir la commission travaux un samedi matin pour envisager les aménagements de voirie à réaliser.

Stéphane Girard soulève le problème de la vitesse dans le hameau de Montalbout. Il suggère la réalisation d'un passage surélevé au carrefour de Grellu et vers le bassin. Cette possibilité sera évoquée lors des travaux de voirie prévus en 2021 dans ce secteur. Il signale en outre un défaut de réalisation des travaux exécutés à Montalbout cet automne.

## **Objet : Colis de Noël**

Les colis destinés aux aînés du village seront livrés le 17 décembre 2020. Il est convenu de les distribuer le 18 et 19 décembre. *(distribution: Ludovic, Marie-Claire, Georges, Pauline, Dominique)*

## **Objet : Diaporama GIEC et ARTACLIM**

*Présentation par Serge Mlynarczyk*

- **du GIEC - Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat** (créé en 1988) des milliers de scientifiques issus de 195 états fournissent des données sur :

- l'évolution du climat,
- l'état actuel des émissions de GES,
- les conséquences du réchauffement climatique et les solutions à mettre en face afin de limiter les répercussions à très court terme (2050).

- **de ARTACLIM ADAPTATION ET RÉSILIENCE DES TERRITOIRES ALPINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE:**

Le projet franco-italien relatif à l'évaluation et l'accompagnement des changements à mettre en place afin de limiter les risques climatiques sur nos territoires alpins. Au travers des solutions envisagées, les collectivités doivent entre autre, procéder à la sensibilisation des citoyens.

### **Objet : Dons aux associations extérieures à la Commune**

Plusieurs associations extérieures à la commune ont sollicité une subvention, le Conseil Municipal décline ces demandes.

### **Objet : Aire jeux**

Il est convenu de faire contrôler l'aire de jeux par un organisme agréé afin de s'assurer que les exigences de sécurité réglementaires sont remplies.

### **Objet : Travaux de voirie panneau lumineux**

Il est proposé de demander à l'entreprise Roux Latour en charge des travaux pour l'installation du panneau lumineux de poursuivre la tranchée jusqu'en limite du terrain voisin en vue d'anticiper l'alimentation électrique de la future caméra. Un accord de principe est donné pour demander un devis.

### **Objet : balade thermographique**

Une campagne de balades thermographiques financées par la Communauté de Communes est organisée dans le cadre d'un partenariat avec l'ASDER. Il est proposé aux communes volontaires de planifier ces balades sur leur territoire. La Croix de la Rochette a répondu favorablement à cette proposition mais la balade prévue en janvier 2021 a été reportée à une date ultérieure en raison de la crise sanitaire.

### **Objet : Achat d'un nouveau tracteur par le Syndicat d'Entretien du Personnel Communal**

Le Maire informe les conseillers qu'un tracteur de marque KUBOTA a été acheté par le Syndicat d'Entretien du Personnel Communal.

### **Objet : Vente maison Mme ROSSO**

La maison ainsi que les granges de Mme Rosso (au centre du village) sont à vendre. Il a été précisé à l'agence immobilière que 2 places de parking par logement sont exigées. Si le bâtiment devait être divisé la commune veillera à ce que le nombre de place de stationnement soit respecté.

### **Objet : Achat d'un défibrillateur**

Des renseignements seront pris auprès des pompiers pour évoquer le type de matériel à envisager et les modalités d'acquisition.

### **Objet : Exercice de gendarmerie**

Georges demande l'accord de la commune pour mettre à disposition le château et la Maison des résistants pour des exercices de gendarmerie. Le Conseil Municipal donne son accord

### **Objet : changement des néons de la mairie**

4 néons seront remplacés à la mairie.

### **DIVERS :**

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 11h45